

des Postes trouvait cette pratique équitable pour tous les postiers et propre à attirer les nouveaux employés, il ne pouvait évidemment pas l'imposer. Cette question est du ressort exclusif des syndicats. S'ils font preuve de mauvaise volonté ou s'ils se souviennent de l'époque où il fallait 15 années de service de nuit pour prétendre au service de jour, c'est leur affaire. Cependant, sur les 282 recommandations, environ 50 n'ont pas été traduites en actes et, je le répète, 238 ont été concrétisées intégralement ou en partie. Depuis cette époque, le gouvernement et les Postes ont dépensé des sommes considérables en investissements, et je suis disposé à investir autant qu'il m'est possible de le faire dans ce capital humain que constituent les Postes, qui a été négligé pendant si longtemps par les gouvernements libéraux et conservateurs. A présent, des consultations ont lieu de part et d'autre et toute initiative importante dans les Postes sera précédée de consultations.

Ce n'est pas pour supprimer des emplois qu'on adopte l'automatisation, et je répète qu'elle n'aura pas cet effet. S'il y a cette année des licenciements dans les Postes, ce sera à cause du déclin de la demande qu'a engendré la situation actuelle, et pas autre chose. Malheureusement, ceux qui y sont entrés récemment, les derniers embauchés, seront les premiers à en sortir, les premiers mis à pied. Mais l'automatisation n'entraînera aucune perte de sécurité dans l'emploi. Elle doit résoudre des problèmes, ceux d'accomplir les mêmes tâches comme on les accomplissait sous les tories ou deux générations plus tôt. L'automatisation a pour but de rendre plus facile le travail compliqué, d'éliminer les corvées et les travaux routiniers et nullement les gens. Je le répète, les gens ne seront pas éliminés de ce fait.

J'ai décrit ce que sera l'avenir, grâce à l'automatisation—l'introduction de méthodes nouvelles et plus faciles. J'ai examiné la production, j'ai remarqué que l'employé qui travaille à l'intérieur ne manutentionne pas autant d'objets de correspondance qu'il le faisait naguère. Je puis comprendre cela, car je ne suis pas l'ennemi des travailleurs, comme voudrait le faire croire à la Chambre le député de Winnipeg-Nord. A une époque où tout change dans le monde, il serait plus fatigant et plus ennuyeux pour un homme de trier les lettres de la même façon qu'il le faisait auparavant. Nous pouvons empêcher que cela se produise en modernisant l'équipement, en affectant des fonds au recyclage sur place, en mettant à la disposition des employés à tous les niveaux les cours qui peuvent leur permettre d'avancer plus rapidement qu'ils n'auraient pu le faire auparavant.

[L'hon. M. Kierans.]

Quant à la sécurité de l'emploi en général, dont on a tant parlé, j'aimerais simplement dire ceci en français:

Les facteurs et les commis des Postes par la loi sur l'emploi...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre ses commentaires avec le consentement de la Chambre. Celle-ci y consent-elle?

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous ne voudrions certainement pas empêcher le ministre de terminer, mais comme certains députés aimeraient parler, je recommanderais au ministre, s'il a encore beaucoup de commentaires à faire, de remettre ses notes au ministre du Travail (M. Mackasey) qui pourrait peut-être finir son discours pour lui.

[Français]

L'hon. M. Kierans: Je remercie infiniment mes collègues.

Sécurité d'emploi—Les facteurs et les commis des postes permanents sont protégés par la loi sur l'emploi dans la Fonction publique dans une mesure égale à celle dont bénéficie tout autre employé permanent de la Fonction publique du Canada. A la suite d'une étude des dossiers des 25 dernières années, on n'a pas pu découvrir un cas d'employé des postes appartenant à ces unités de négociation qui a perdu son emploi dans la Fonction publique par suite de transformations techniques ou opérationnelles.

[Traduction]

Puisque mon temps de parole est écoulé, je me bornerai à ajouter une prière. Au ministère des Postes une obligation nous incombe à tous. La situation actuelle comporte à long terme de grands risques pour tous les employés de ce ministère. S'il y existe un manque de sécurité, il me semble bien, après avoir entendu les différentes motions de défiance, que je suis le fonctionnaire des Postes qui a probablement le moins de sécurité de tous. Ce que nous devons faire au ministère des Postes, c'est de travailler ensemble pour regagner la confiance de la population canadienne et offrir le meilleur service possible afin que les gens s'y fient et l'utilisent. Si nous faisons cela, si les employés obtiennent une juste rétribution pour leur travail et leur rendement et si, ce faisant, nous donnons à tous l'exemple de ce qu'un ministère peut accomplir, non seulement les employés des Postes seront-ils assurés d'une plus grande sécurité d'emploi mais, ce qui est plus important, l'expansion ira s'accéléralant ce qui permettra à tous les employés des Postes d'améliorer leur situation. Cela leur permettra aussi de faire une contribution